



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 11 JUIN 2018

Approbation pour avis, à l'unanimité, du procès verbal CHSCT du 8 mars 2018

1) ASR (adaptation des structures et du réseau) en 2019

Le périmètre fiscal des communes de MONTROC et de RAYSSAC, sera transféré du service impôt des particuliers (SIP) de Castres à celui d'Albi, pour l'assiette de l'impôt.

Le recouvrement sera transféré du service impôt des entreprises (SIE) de Castres à celui d'Albi.

Cet ajustement est programmé pour le 1er janvier 2019.

Contrairement à ce qui avait été décidé par la Direction, le transfert de charges ne se réalisera pas pour la commune d'ARIFAT. Celle-ci restera dans le périmètre de Castres (SIP et SIE).

Fermeture de la trésorerie de Dourgne :

L'activité secteur public local de DOURGNE sera transférée à la trésorerie de PUYLAURENS . L'activité secteur impôt sera transférée au SIP de Castres.

En ce qui concerne les emplois implantés à Dourgne (un cadre B et un cadre C), les deux agents rejoindront la trésorerie de Puylaurens.

Le cadre A en poste actuellement, va partir à la retraite en décembre 2018. La Direction nous assure qu'un poste d'adjoint sera créé à Puylaurens, mais à compter du 1er septembre 2019.

D'après la Direction, les agents qui déménagent (de Dourgne à Puylaurens) seraient satisfaits

A la demande des élus de la commune de SAIX, le transfert serait de la gestion de la commune de la trésorerie de Castres-ville vers la trésorerie de Puylaurens serait souhaitable

Fusion SIE :

Pour la fusion SIP/SIE GAILLAC avec SIE ALBI et celle du SIP/SIE MAZAMET avec SIE CASTRES, il n'y aura pas de transfert de cadre A. Les postes seront maintenus au niveau départemental (si les suppressions d'emplois annoncées en fin d'année le permettent....)

Ce projet a été présenté aux chefs de service.

Pour cette adaptation des structures et du réseau, les élus ont été consultés et malgré des remarques légitimes et pertinentes, notamment en soulignant un abandon du service public dans les zones rurales, la Direction Générale applique rigoureusement les objectifs fixés par le ministre.

Comme notre ministre , notre directeur met en avant la présence des MSAP (Maison de Services Au Public) mais sans avoir d'effectifs pour assurer des permanences.

Le responsable du SIE d'Albi a reçu les agents du SIE de Castres pour leur présenter leur nouveau service et ainsi les rassurer.

La direction doit inviter Castres et Puylaurens à en faire de même

Les représentants syndicaux au CHSCT ont émis un avis « contre » ces restructurations.

(Ci-joint avis CHSCT).

2) Document unique d'évaluation des risques professionnels 2017 (DUERP) et Plan Annuel de Prévention 2018 (PAP)

Le référentiel des risques a été modifié par la Direction Générale.

L'analyse du référentiel est recentré sur l'activité des agents. Le nombre de risques est passé, par conséquent, pour notre département, à 58 risques au lieu de 139.

Après réunion dans tous les services avec présence de l'assistant de prévention (ou presque...), un groupe de travail a harmonisé, hiérarchisé, et complété l'ensemble des informations recueillies.

Il a établi un projet de DUERP et par la suite un projet de PAP a été proposé.

Ce groupe de travail a constaté une augmentation significative des risques psychosociaux.

Compte tenu des restructurations, des fusions, des transferts d'emploi, des relations avec la hiérarchies très difficiles dans certains services..... Rien d'étonnant.

(Ci-joint avis CHSCT).

Travaux au CFIP de Castres

Les appels d'offre aux artisans vont être lancés (et oui ce n'est pas encore fait ??). Une interrogation subsiste : pourrions-nous trouver une entreprise susceptible de bien vouloir réaliser les travaux, à nos conditions ?

La réfection des toilettes prévue à tous les étages sur le budget du CHSCT, sera aussi réalisée dans ceux du rez de chaussée. Ce financement sera aussi pris en charge par le budget du CHSCT .

3) **Budget :**

Réfection des toilettes à Castres : validé

Achat de bras d'écran : Cela pourra être réalisé pour les espaces de travail réduit (accueil).

Questions diverses

Dans l'ex-service RH, à la Direction, au service comptabilité et produits divers, a été diagnostiqué la présence d'amiante sous les dalles de sol.

M RENDA, inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) a rassuré les agents sur place .
Il n'y a aucun danger de libération de fibres d'amiante dans l'air, pour les dalles situées dans un placard non impacté par des travaux.

Les travaux à réaliser se résumant, pour les autres, à une simple démolition d'une cloison, il n'y a pas, selon lui, un risque avéré. Les dalles ne sont pas touchées.
Les membres du CHSCT se rangent à cet avis.

Il faudra bien sur, que ces travaux soient réalisés par une entreprise agréée.

La Direction informe le comité du congé de maladie du médecin de prévention jusqu'en septembre.

La séance est levée à 13 h 30

La CGT Finances Publiques était représentée par :

Sophie BOUYGUES (Trésorerie Carmaux (EDR))	Christian MARPAUX (CDIF Castres)
Catherine RAMBAT (PCRP Albi)	Marie-Hélène CUQSAC (SIP Castres)